



ESSOR DES PLATEFORMES COLLABORATIVES

Vers un nouvel équilibre économique ?

Une société nouvelle est en train de naître sous nos yeux. Pour le meilleur ou pour le pire ? Entre partage et exploitation, rhétorique révolutionnaire et capitalisme californien, échanges en pair à pair et nouveaux monopoles, il n'est pas toujours facile de décrypter le phénomène économie collaborative. Arun Sundararajan fait partie des universitaires qui relèvent ce défi. **Propos recueillis par Arthur de Grave (Ouishare)**

Comment définissez-vous l'économie du partage ?

L'économie du partage se situe dans le prolongement des réseaux sociaux, sauf qu'il s'agit désormais d'échanges économiques et plus seulement de relations sociales : ce qui s'échange en ligne ce n'est plus seulement de la musique ou de l'information, mais ce sont des biens tangibles, comme les logements ou les voitures. Certains craignent que cette nouvelle forme de partage ne contribue au ralentissement de nos économies. Je suis convaincu du contraire. Bien sûr, cette nouvelle économie nous invite à repenser les institutions. À quel point ces entités collectives différeront-elles des formes d'entreprise traditionnelles ? Quel sera le nouveau partage de responsabilités entre places de marché et États ? S'agit-il d'une solution – au moins partielle – au problème des inégalités grandissantes ?

Il y a quelques années, on voyait dans l'économie du partage une réponse aux errements de l'économie de marché. Aujourd'hui, le ton a changé : néolibéralisme déguisé, précarisation accélérée du travail... Comment expliquez-vous cette vague de critiques ?

Le nouveau monde du travail qui est en train de naître n'a pas vraiment de précédent. Nous sommes dans une phase de transition. Après tout, le droit du travail actuel n'est pas né en un jour. La vague de critiques actuelle s'explique principalement par trois raisons. D'abord, l'économie collaborative dérange certains intérêts privés. Lessor de services comme Uber ou Lyft menace directement les chauffeurs de taxi, de même qu'Airbnb chamboule le secteur du tourisme. Ces gens ont donc tout intérêt à souligner les impacts négatifs de la nouvelle économie. La deuxième raison : ce sont les montants faramineux investis récemment dans plusieurs start-up de l'économie du partage. Uber a levé près de 2 milliards de dollars, Airbnb, 800 millions, et le Français BlaBlaCar vient d'annoncer une levée de fonds de 100 millions... Quand on attire autant de capitaux, on attire par la même occasion l'attention du public sur les dérives possibles. Enfin, on entend beaucoup d'inquiétudes relatives à la sécurité des consommateurs, et plus encore sur la protection des travailleurs. Les entreprises traditionnelles ont déjà tendance à transformer leurs salariés en sous-traitants. Aux États-Unis, plus de 20 % de la main d'œuvre est constituée de travailleurs *freelance* !

L'économie du partage est souvent perçue comme un symptôme de ce mouvement de précarisation. Je pense pour ma part que le développement du micro-entrepreneuriat n'a pas que des aspects négatifs.

Même dans cette économie « désintermédiée », il faudra tout de même des institutions pour faire respecter les règles ?

Oui, bien sûr ! Les travailleurs indépendants ont eux aussi besoin d'un revenu stable, d'une protection sociale et d'un système de retraite. Il est difficile de décrire avec certitude les institutions qui s'imposeront dans un tel contexte, mais je pense que nous allons voir apparaître des acteurs économiques d'un genre nouveau. Les plateformes de l'économie du partage d'aujourd'hui, ainsi que les organisations comme Peers ou OuiShare, pourraient d'ailleurs bien en être les embryons.

Qu'entendez-vous par là ?

Dans « l'ancienne économie », les agents économiques individuels n'échangent pas directement entre eux, mais se regroupent au sein d'entreprises – des organisations hiérarchiques – qui effectuent la grande majorité des transactions sur les marchés.

Dans l'économie du partage, des plateformes comme Uber, Airbnb ou Etsy connectent des individus et leur permettent d'effectuer des transactions. Mais ce ne sont pas de grandes entreprises au sens classique : elles détiennent peu d'actifs et ont peu d'employés (Airbnb emploie moins de 1 000 personnes mais compte

“Les plateformes de l'économie collaborative sont des hybrides « entreprise-marché ».”

plus de 500 000 « fournisseurs »). La plupart des responsabilités sont externalisées auprès des utilisateurs. Au lieu d'avoir une chaîne de commande hiérarchique, on se retrouve avec une place de marché. Ces plateformes sont des hybrides « entreprise-marché ». En résulte un nouvel équilibre entre centralisation (marque, confiance, paiement) et décentralisation (fixation des prix, prestation de services). Tout au long de la phase de transition, nous verrons sans doute apparaître des failles dans ce nouveau système économique, notamment en termes de responsabilité à l'égard des utilisateurs de ces



Arun Sundararajan
Économiste, professeur à l'université de New York, Arun Sundararajan étudie les transformations économiques et sociales induites par le numérique depuis plus d'une décennie. L'économie collaborative est aujourd'hui l'objet principal de ses recherches.



“Nous verrons sans doute apparaître des failles dans ce nouveau système économique, notamment en termes de responsabilité à l’égard des utilisateurs de ces plateformes”

plateformes. Il faudra créer des règles répondant à ces nouveaux enjeux de protection.

Mais il s’agit d’entreprises privées... Cela ne risque-t-il pas à terme de provoquer des tensions ?

Le vrai problème réside dans nos cadres réglementaires issus de l’ancien système, qui sont inadaptés à l’économie du pair à pair. Changer ce genre de système demande des ressources considérables. Une entreprise qui dispose d’un milliard de dollars de financement possède justement ce genre d’artillerie lourde, car elle a les moyens de changer les règles du jeu. Chez Lyft, environ 10 % des employés s’occupent des relations institutionnelles. Pour une start-up technologique qui a à peine 2 ans, disposer d’une telle armée de lobbyistes est peu commun ! C’est une première étape, et la remise à plat des réglementations existantes ouvre la voie à un système où les échanges en pair à pair seront bien plus aisés.


Justement, pensez-vous que les modèles de coopératives soient à terme plus soutenables pour les entreprises de l’économie collaborative ?

Pour certains secteurs, oui. Une structure capitalistique distribuée me semble plus soutenable pour les services décentralisés. Le covoiturage est un exemple de service parfaitement adapté à un modèle de coopérative pour au moins trois raisons : l’activité demande peu de dépenses en R&D, la technologie utilisée a peu de chances de

changer et les contributions des conducteurs sont à peu près équivalentes. Il n’y a pas d’obstacle pratique à la distribution du capital. Est-ce compatible avec le mouvement de concentration provoqué par les plus grandes plateformes ? Oui. Même s’ils sont mondiaux, Airbnb, Uber et consorts doivent disposer d’une offre suffisante dans chaque ville couverte. À bien des égards, ils s’apparentent à des commerces locaux. Si, dans une ville donnée, les conducteurs et les propriétaires de logements décident collectivement de quitter la plateforme, ils peuvent assez facilement lancer leur propre alternative. Leur pouvoir de négociation et la dimension locale sont en réalité très importants.

L’économie collaborative peut-elle contribuer à résoudre les inégalités croissantes ?

Difficile à dire à ce stade. Les coopératives sont une piste, mais je pense qu’une distribution plus équitable du capital n’est pas la seule et unique solution. Les plateformes sont certes des entreprises privées classiques, mais elles partagent d’ores et déjà davantage la valeur qu’elles contribuent à créer avec leurs utilisateurs que ne le ferait une entreprise classique. C’est un bon début.

Mais on peut aller plus loin : aujourd’hui, les gens qui s’adonnent à ces nouvelles formes de partage viennent de milieux socio-économiques plutôt homogènes. Pourrions-nous plutôt faciliter le partage entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui n’ont rien ? Le risque d’explosion sociale lié à la montée des inégalités doit être pris au sérieux. Mais l’inégalité n’est pas qu’une question de revenu et de patrimoine, qui ne sont que des moyens. Si nous parvenons à remettre de l’égalité dans les expériences de vie, nous n’aurons peut-être pas à passer par la case révolution ! C’est là pour moi la plus belle promesse de l’économie du partage. 

ESS ET ÉCONOMIE COLLABORATIVE

À quand les fiançailles ?

Tantôt rangées dans la même grande famille, tantôt présentées en quasi sœurs ennemies, « économie sociale et solidaire » et « économie collaborative » cherchent leurs périmètres respectifs et une possible zone de rencontre. Car ces deux modèles, s'ils ne confondent pas, gagneraient sans doute à échanger. **Clarisse Briot**

L'une a la légitimité de son grand âge et la rigueur de ses principes ; l'autre l'inventivité de sa jeunesse et la souplesse de ses outils.

Entre économie sociale et solidaire (ESS) et économie collaborative, les synergies semblent possibles. C'est du moins ce que tend à montrer l'expérience de La Ruche qui dit Oui, l'une des rares entreprises commerciales ayant reçu l'agrément ESS et qui connaît un grand succès depuis son lancement en 2011. Elle organise la vente directe entre agriculteurs et consommateurs de produits de saison et locaux. De l'économie collaborative, elle possède les outils : une plateforme web innovante et performante, ainsi qu'une large communauté d'acteurs mobilisés. De l'ESS, elle partage la finalité : un soutien aux petits producteurs à travers le circuit court et le juste prix. Un mariage, en somme, du meilleur des deux mondes, mais qui n'est pas un long fleuve tranquille. « *Il y a chez nous une tension entre notre côté start-up et*

techno, et notre mission ESS, reconnaît volontiers Guilhem Chéron, cofondateur de La Ruche qui dit Oui. Mais elle est constructive parce qu'elle nous demande de garder un équilibre. Ce sont deux forces qui maintiennent notre cohérence. » La rapidité de développement que procure le numérique et les investissements conséquents qu'il requiert peuvent en effet entrer en contradiction avec les ressorts plus lents de l'ESS. Un choc des cultures et un risque de dérive dont est conscient

l'entrepreneur, mais auquel il oppose la liberté des utilisateurs : « *Si notre éthique devenait trouble, ils pourraient toujours partir.* »

FAIRE FRUCTIFIER LES INTERACTIONS


« *Il est vrai que l'ESS répond à des règles du jeu plus précises que l'économie collaborative, et qui préviennent le risque de captation capitaliste* », commente Thierry Jeantet, président des Rencontres du Mont-Blanc, le forum international des dirigeants de l'écono-



mie sociale. Pour lui, l'économie collaborative se situe néanmoins clairement dans la continuité de l'économie sociale. « *Elles ont le même objectif : le projet, et non l'accumulation du capital.* » À ses yeux, les nouveaux acteurs du collaboratif sont « *un stimulant pour l'ESS* » et il faut donc « *faire fructifier les interactions entre les deux* ». Un dialogue pas si facile à instaurer. Ainsi, entre la Ruche qui dit Oui et le réseau des Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne),

acteur historique de l'ESS « classique », on est loin de la franche camaraderie. « *Là où l'économie collaborative se retrouve autour d'outils, l'ESS se réunit autour de valeurs*, souligne son porte-parole Léo Coutellec. *Le changement que l'on veut faire vivre nécessite la confiance, la transparence, l'engagement, le lien humain. Ce n'est pas forcément compatible avec le 2.0.* »

Une frilosité interrogée par Valérie Peugeot – présidente de l'association Vecam* et vice-présidente du Conseil national du numérique – dans une récente tribune publiée par le think tank « Le Labo de l'ESS ». Valérie Peugeot y incite l'ESS à ne pas tourner le dos au monde du collaboratif et au numérique. « *Il importe que les acteurs de l'ESS s'en emparent (...), écrit-elle, pour ce qui existe au confluent entre les valeurs portées par l'ESS et les services techniques et comportementaux qui accompagnent le numérique* ». Que chacun prenne le meilleur de l'autre, c'est l'invitation lancée également

par Thierry Jeantet. « *L'ESS doit se réinventer. Mais elle ne doit pas avoir honte de faire tâche d'huile et d'encourager les nouveaux acteurs à se rapprocher des règles de gouvernance démocratique* ». La Ruche qui dit Oui réfléchit à « *une gouvernance davantage à son image* », tandis que le réseau des Amap se dit « *intéressé par la finance solidaire et le crowdfunding* ». Le début d'un rapprochement ? 

(*) Association Vecam: Réflexion et action pour l'Internet citoyen.